

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 236 (V)

Référence : 2023-617-PELETENGEAS

Le 24/05/2023



Type de Bien : **Maison individuelle**
Adresse : **528 chemin DE BERINGOT
24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE**
Numéro de lot :
Référence Cadastrale : **NC**

PROPRIETAIRE

Monsieur PELETENGEAS DIDIER
528 CHEMIN DE BERINGOT
24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE

DEMANDEUR

Monsieur PELETENGEAS DIDIER
528 CHEMIN DE BERINGOT
24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE

Date de visite : **23/05/2023**
Opérateur de repérage : **PASQUET Jean-François**

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 2023-617-PELETENGEAS

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Maison individuelle	Réf. Cadastre : NC
Adresse : 528 chemin DE BERINGOT 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE	Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui
Propriétaire : Monsieur PELETENGEAS DIDIER	Date du permis de construire : Non communiquée Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

CONSTAT AMIANTE :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

EXPOSITION AU PLOMB :

Absence de revêtements contenant du plomb.

ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES :

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

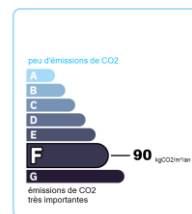
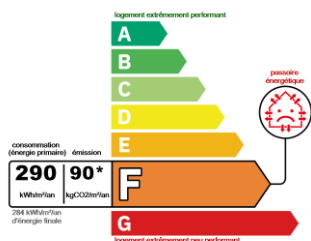
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE :

Consommation conventionnelle : **290 kWh_{ep}/m².an**

Note : **F**

Estimation des émissions : **90 kg_{eqCO2}/m².an**

Note : **F**



DIAGNOSTIC GAZ :

L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais

L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement

DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ :

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison individuelle	Escalier :
Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)	Bâtiment :
Nombre de Locaux :	Porte :
Etage :	
Numéro de Lot :	Propriété de: Monsieur PELETENGEAS DIDIER
Référence Cadastrale : NC	528 CHEMIN DE BERINGOT
Date du Permis de Construire : Non communiquée	24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE
Adresse : 528 chemin DE BERINGOT	
24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE	


A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : Monsieur PELETENGEAS DIDIER	Documents fournis :	Néant
Adresse : 528 CHEMIN DE BERINGOT	Moyens mis à disposition :	Néant
24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE		
Qualité :		

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : 2023-617-PELETENGEAS A	Date d'émission du rapport :	24/05/2023
Le repérage a été réalisé le : 23/05/2023	Accompagnateur :	Aucun
Par : PASQUET Jean-François	Laboratoire d'Analyses :	Agence ITGA St Grégoire Bât K
N° certificat de qualification : C2992	Adresse laboratoire :	Parc d'affaires - Bât. K
Date d'obtention : 21/11/2018	Numéro d'accréditation :	1-5970
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA FRANCE IARD
LCC QUALIXPERT	Adresse assurance :	313 terrasses de l'Arche
17 Rue Borrel	N° de contrat d'assurance :	92000 NANTERRE
LCC	Date de validité :	6930372704
81100 CASTRES		31/12/2023
Date de commande : 23/05/2023		

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport :
	Fait à PÉRIGUEUX le 24/05/2023
	Cabinet : SEGUIER - EXPERTIMMO
	Nom du responsable : MESTRE Jean Philippe
	Nom du diagnostiqueur : PASQUET Jean-François

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION.....	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE.....	2
CONCLUSION(S).....	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
PROGRAMME DE REPERAGE.....	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	5
RAPPORTS PRECEDENTS.....	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION.....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE.....	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....	8
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	9
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	9
COMMENTAIRES.....	9
ELEMENTS D'INFORMATION.....	9
ANNEXE 1 – CROQUIS.....	10
ATTESTATION(S).....	14



D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 23/05/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

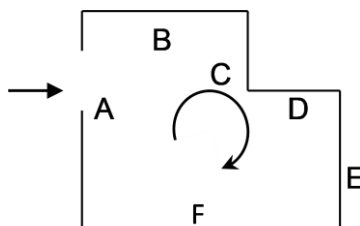
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :








G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Chambre n°1 	RDC	OUI	
2	Dégagements n°1 	RDC	OUI	
3	Chambre n°2 	RDC	OUI	
4	Salle de Bains 	RDC	OUI	
5	WC n°1 	RDC	OUI	
6	Escalier n°1 	RDC	OUI	
7	Jardin 	RDC	OUI	
8	Cave 	RDC	OUI	
9	Pièce à vivre 	1er	OUI	
10	Cuisine 	1er	OUI	
11	Escalier n°2 	1er	OUI	

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
12	Dégagements n°2 	2ème	OUI	
13	WC n°2 	2ème	OUI	
14	Salle d'eau 	2ème	OUI	
15	Chambre n°3 	2ème	OUI	
16	Combles non ammenagé 	3ème	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Étage	Élément	Zone	Revêtement
1	Chambre n°1	RDC	Mur	A, D	Plâtre - Peinture
			Mur	B	Pierres -
			Mur	C	Pierres
			Plinthes	Toutes zones	Béton - Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
2	Dégagements n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Béton - Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
3	Chambre n°2	RDC	Mur	A, B	Plâtre - Peinture
			Mur	C	Pierres -
			Mur	D	Pierres
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
4	Salle de Bains	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Faïence / Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
5	WC n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Béton - Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
6	Escalier n°1	RDC	Ensemble des marches	B	Bois - Vernis
7	Jardin	RDC	Plancher	Sol	Terre - Arbres, Arbustes, Végétaux
8	Cave	RDC	Plafond	Plafond	Parpaing
			Plancher	Sol	Terre
			Mur	A	Pierres
			Mur	B	Pierres
			Mur	C	Pierres
			Mur	D	Pierres
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture			
9	Pièce à vivre	1er	Mur	A, B, C, D	Pierres - Crépi
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
10	Cuisine	1er	Mur	A	Pierres -
			Mur	B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Vernis
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
11	Escalier n°2	1er	Ensemble des marches	C et D	Bois - Vernis
12	Dégagements n°2	2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
13	WC n°2	2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
14	Salle d'eau	2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
15	Chambre n°3	2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
16	Combles non aménagé	3ème	Plancher	Sol	Isolation

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté		a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique		
	AC1	Action corrective de premier niveau		
	AC2	Action corrective de second niveau		

COMMENTAIRES

Néant

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	2023-617-PELETENGEAS			528 chemin DE BERINGOT	
N° planche :	1/4	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :				Cabinet de diagnostics	Bâtiment – Niveau :
					S/sol

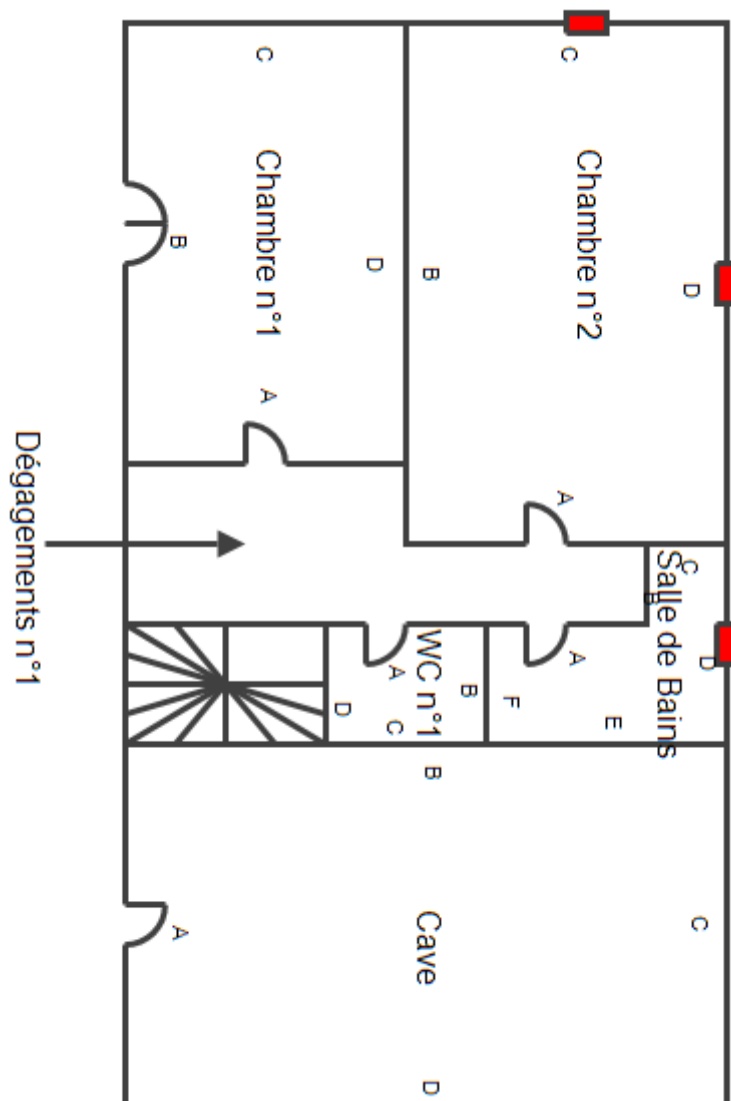


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			Adresse de l'immeuble :	528 chemin DE BERINGOT 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE
N° dossier :	2023-617-PELETENGEAS			
N° planche :	2/4	Version : 0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau :	RDC

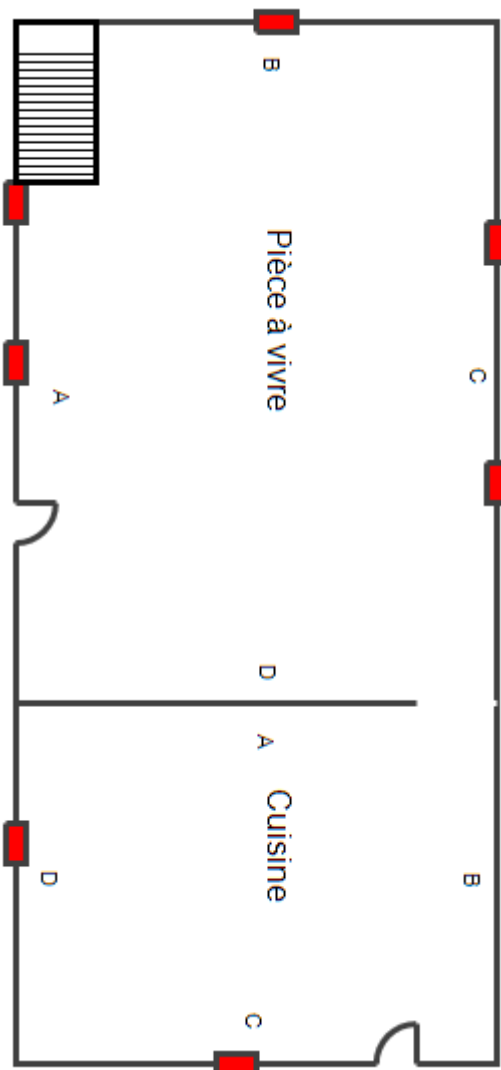


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	2023-617-PELETENGEAS		Adresse de l'immeuble : 528 chemin DE BERINGOT 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE
N° planche :	3/4	Version : 0	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau : 1er ETAGE

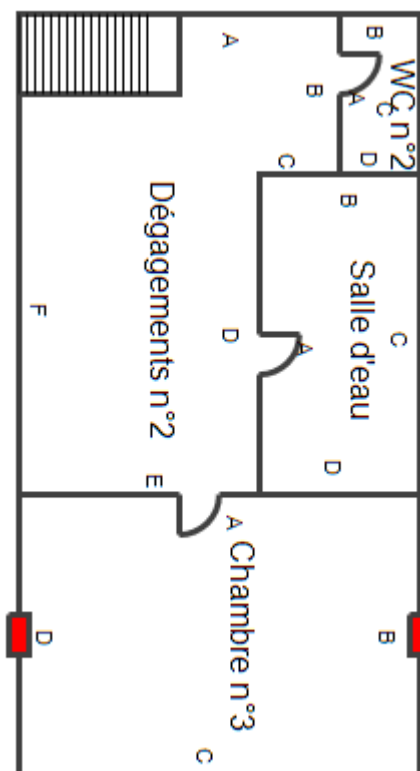


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	2023-617-PELETENGEAS		Adresse de l'immeuble : 528 chemin DE BERINGOT 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE
N° planche :	4/4	Version : 0	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau : 2e ETAGE

Combles non ammenagé

ATTESTATION(S)



Assurance et Banque

ATTESTATION D'ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés **AGENCE CALVET**, 8 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 PERIGUEUX, ,
certifions que :

SARL SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24 000 PERIGUEUX

est garantie auprès de **AXA FRANCE IARD**, 313 Terrasses de l'Arche 92 727 NANTERRE

par le contrat **Responsabilité Civile Professionnelle N°6930372704** pour l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Période de validité du 01/01/2023 au 31/12/2023

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et ne peut engager l'Assureur en
dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PERIGUEUX
Le 3 janvier 2023
Sandra CALVET
Agent Général AXA
N° Orias 14006960 - www.orias.fr
8 rue du 5^e Régiment de Chasseurs - 24000 Périgueux
Tel. : 05 53 54 74 86
E-mail : agence.calvet@axa.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

La certification

QUALIXPERT

des diagnostics

Certificat N° C2992

Monsieur Jean-François PASQUET

CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 4804
PORTÉE
DISPENSABLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	Certificat valable Du 21/11/2018 au 20/11/2023	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 21/11/2018 au 20/11/2023	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 21/11/2018 au 20/11/2023	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 16/12/2018 au 17/12/2023	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 25/01/2019 au 24/01/2024	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 16/12/2018 au 17/12/2023	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.


Date d'établissement le vendredi 25 janvier 2019

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

LCC 17, rue Barriel - 81100 CASTRES
 F09 Certification de compétence version X 140415
 Tel. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
 sari au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018



CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP										
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>										
B Objet du CREP										
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives		<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente								
<input type="checkbox"/> Occupées		<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location								
Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non										
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :										
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble		<input type="checkbox"/> Avant travaux								
C Adresse du bien			D Propriétaire							
528 chemin DE BERINGOT 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE			Nom : Monsieur PELETENGEAS DIDIER Adresse : 528 CHEMIN DE BERINGOT 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE							
E Commanditaire de la mission										
Nom : Monsieur PELETENGEAS DIDIER			Adresse : 528 CHEMIN DE BERINGOT							
Qualité :			24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE							
F L'appareil à fluorescence X										
Nom du fabricant de l'appareil : Protec			Nature du radionucléide : Cobalt 57							
Modèle de l'appareil : LPA-1			Date du dernier chargement de la source : 19/02/2022							
N° de série : 123456789			Activité de la source à cette date : 444 MBq							
G Dates et validité du constat										
N° Constat : 2023-617-PELETENGEAS P			Date du rapport : 24/05/2023							
Date du constat : 24/05/2023			Date limite de validité : Aucune							
H Conclusion										
Classement des unités de diagnostic :										
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
114	4	3,51 %	110	96,49 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Aucun revêtement contenant du plomb n'a été mis en évidence										
I Auteur du constat										
Signature		Cabinet : SEGUIER - EXPERTIMMO								
		Nom du responsable : MESTRE Jean Philippe								
		Nom du diagnostiqueur : PASQUET Jean-François								
		Organisme d'assurance : AXA FRANCE IARD								
		Police : 6930372704								



SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS5

CROQUIS6

RESULTATS DES MESURES10

COMMENTAIRES17

LES SITUATIONS DE RISQUE17

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	17
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES18

ANNEXES19

NOTICE D'INFORMATION	19
----------------------------	----



1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : PASQUET Jean-François	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC QUALIXPERT, 17 Rue Borrel LCC 81100 CASTRES Numéro de Certification de qualification : C2992 Date d'obtention : 18/12/2018
--	---

2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Déclaration ASN (DGSNR) : 240246 Nom du titulaire : SEGUIER - EXPERTIMMO	Date d'autorisation :
---	-----------------------

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **MESTRE Jean Philippe**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : ETALON-TEST N° NIST de l'étalon : 12345-6	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,01 mg/cm²
---	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	24/05/2023	1,04
En fin du CREP	222	24/05/2023	1,04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : Antérieur au 1er janvier 1949 Nombre de bâtiments :	Nombre de cages d'escalier : Nombre de niveaux :
---	---

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : 528 chemin DE BERINGOT 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE Type : Maison individuelle Nombre de Pièces : Référence Cadastre : NC	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : Habitation individuelles (Maisons)
---	--

2.7 Occupation du bien

L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---	---

2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
----	-------	-------



1	Chambre n°1	RDC
2	Dégagements n°1	RDC
3	Chambre n°2	RDC
4	Salle de Bains	RDC
5	WC n°1	RDC
6	Escalier n°1	RDC
7	Jardin	RDC
8	Cave	RDC
9	Pièce à vivre	1er
10	Cuisine	1er
11	Escalier n°2	1er
12	Dégagements n°2	2ème
13	WC n°2	2ème
14	Salle d'eau	2ème
15	Chambre n°3	2ème
16	Combles non ammenagé	3ème

2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.



3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

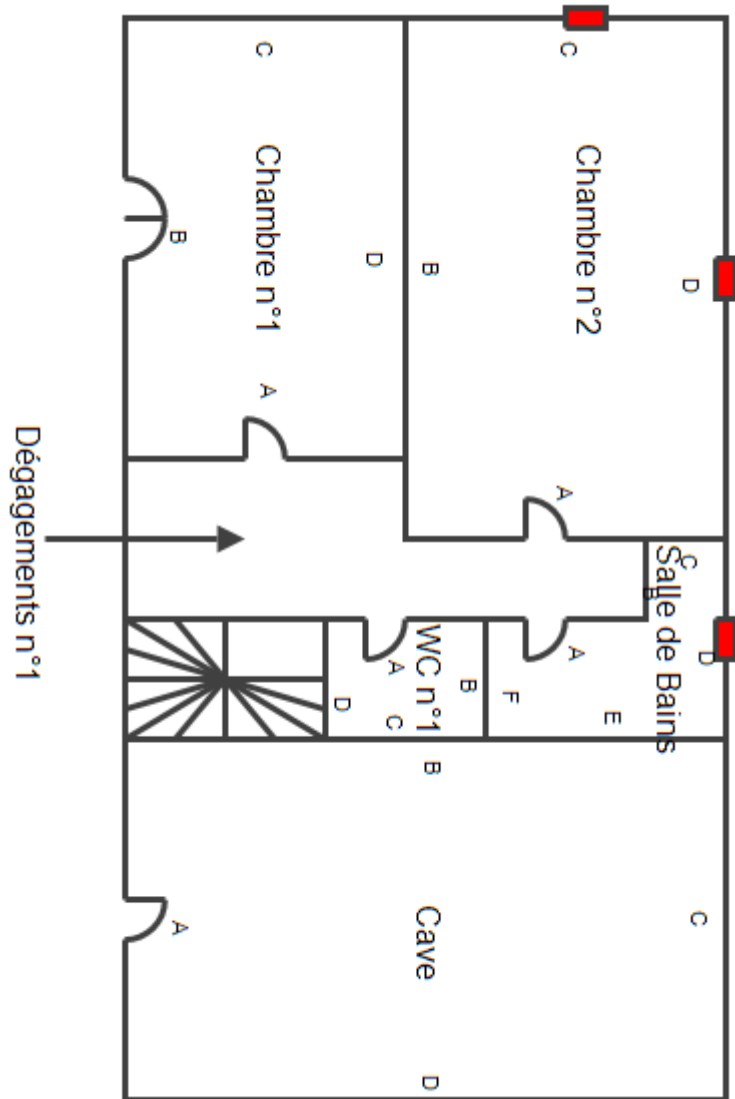
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



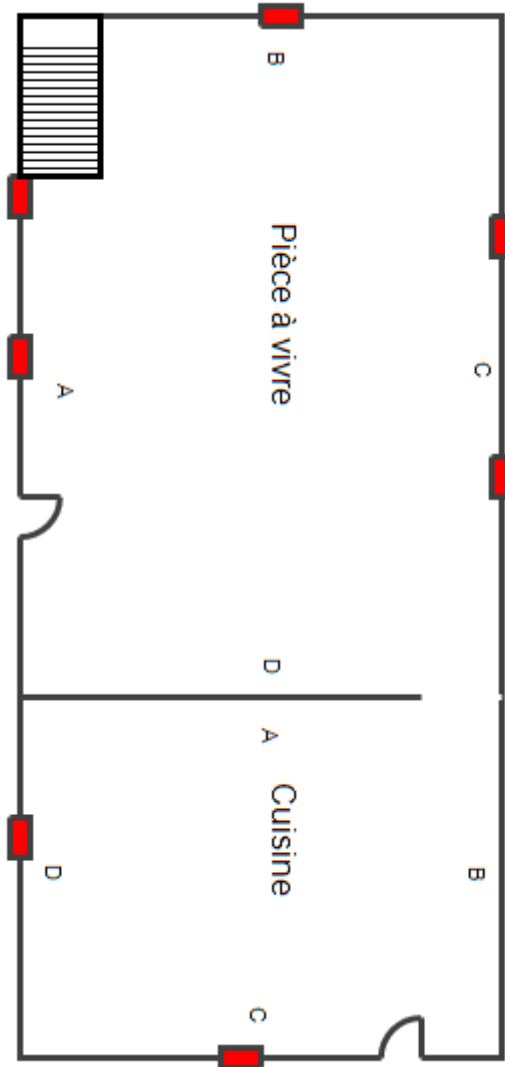
5 CROQUIS

S/sol



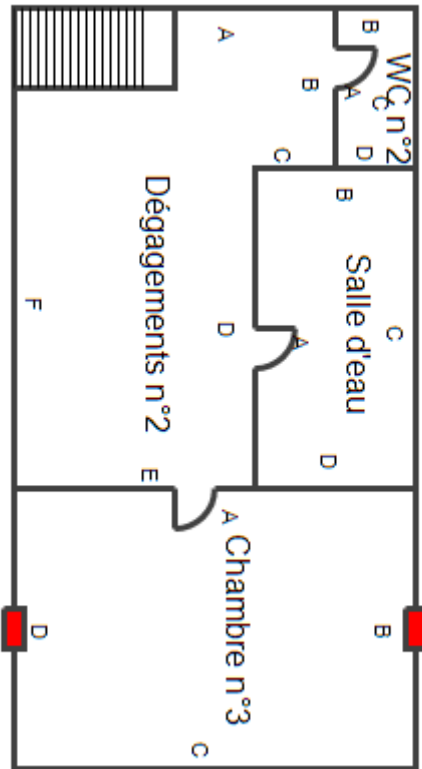


RDC





1er ETAGE





2e ETAGE

Combles non ammenagé

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Chambre n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,42	0	
3					MD		0,09			
12	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,37	0	
13					MD		0,06			
14	A	Porte Embrasure	Bois	Peinture	C			0,1	0	
15					MD		0,07			
16	B	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,24	0	
17					MD		0,09			
18	B	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,09	0	
19					MD		0,46			
4	B	Mur	Pierres		C			0,06	0	
5					MD		0,26			
6	C	Mur	Pierres		C			0,23	0	
7					MD		0,06			
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
9					MD		0,42			
10	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,42	0	
11					MD		0,08			
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Dégagements n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
20	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,12	0	
21					MD		0,46			
30	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,47	0	
31					MD		0,08			
32	A	Porte Embrasure	Bois	Peinture	C			0,46	0	
33					MD		0,01			
22	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
23					MD		0,09			
24	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,21	0	
25					MD		0,08			
26	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
27					MD		0,46			
28	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
29					MD		0,08			



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
34	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
35					MD		0,41			
44	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,21	0	
45					MD		0,11			
46	A	Porte Embrasure	Bois	Peinture	C			0,47	0	
47					MD		0,19			
36	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
37					MD		0,37			
38	C	Mur	Pierres		C			0,13	0	
39					MD		0,17			
48	C et D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,07	0	
49					MD		0,09			
50	C et D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,06	0	
51					MD		0,08			
40	D	Mur	Pierres		C			0,08	0	
41					MD		0,09			
42	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
43					MD		0,07			
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Salle de Bains (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
52	A	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,25	0	
53					MD		0,09			
62	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,48	0	
63					MD		0,07			
64	A	Porte Embrasure	Bois	Peinture	C			0,1	0	
65					MD		0,08			
66	B	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	C			0,24	0	
67					MD		0,37			
68	B	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	C			0,09	0	
69					MD		0,06			
70	B	Fenêtre Embrasure	Bois	Vernis	C			0,08	0	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
71					MD			0,1		
54	B	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,19	0	
55					MD			0,07		
56	C	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,05	0	
57					MD			0,07		
58	D	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,1	0	
59					MD			0,09		
60	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,32	0	
61					MD			0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : WC n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
72	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
73					MD			0,08		
82	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,09	0	
83					MD			0,32		
84	A	Porte Embrasure	Bois	Peinture	C			0,19	0	
85					MD			0,09		
74	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
75					MD			0,31		
76	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
77					MD			0,32		
78	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
79					MD			0,26		
80	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,27	0	
81					MD			0,09		
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage						Pas de mesures sur du carrelage
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Escalier n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
86	B	Crémaillère	Bois	Vernis	C			0,44	0	
87					MD			0,08		
88	B	Ensemble des balustres	Bois	Vernis	C			0,09	0	
89					MD			0,17		
90	B	Ensemble des contre-marches	Bois	Vernis	C			0,37	0	
91					MD			0,3		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
92	B	Ensemble des marches	Bois	Vernis	C			0,49	0	
93					MD			0,36		
94	B	Limon	Bois	Vernis	C			0,1	0	
95					MD			0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Cave (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
98	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,07	0	
99					MD			0,46		
100	A	Porte Embrasure	Bois	Peinture	C			0,08	0	
101					MD			0,11		
96	Plafond	Plafond	Parpaing		C			0,35	0	
97					MD			0,07		
Nombre total d'unités de diagnostic			3	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Pièce à vivre (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
102	A	Mur	Pierres	Crépi	C			0,43	0	
103					MD			0,11		
112	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,08	0	
113					MD			0,07		
114	A et B	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,06	0	
115					MD			0,06		
116	A et B	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,1	0	
117					MD			0,18		
104	B	Mur	Pierres	Crépi	C			0,07	0	
105					MD			0,07		
106	C	Mur	Pierres	Crépi	C			0,08	0	
107					MD			0,07		
118	C et D	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,1	0	
119					MD			0,16		
120	C et D	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,33	0	
121					MD			0,06		
108	D	Mur	Pierres	Crépi	C			0,07	0	
109					MD			0,1		
110	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
111					MD			0,08		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cuisine (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
122	A	Mur	Pierres		C			0,06	0	
123					MD			0,07		
132	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,08	0	
133					MD			0,13		
134	A	Porte Embrasure	Bois	Peinture	C			0,06	0	
135					MD			0,18		
124	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,15	0	
125					MD			0,41		
126	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
127					MD			0,07		
136	C et D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,35	0	
137					MD			0,08		
138	C et D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,25	0	
139					MD			0,07		
128	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
129					MD			0,08		
130	Plafond	Plafond	Bois	Vernis	C			0,11	0	
131					MD			0,22		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Escalier n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
140	C et D	Crémaillère	Bois	Vernis	C			0,09	0	
141					MD			0,1		
144	C et D	Ensemble des balustres	Bois	Vernis	C			0,34	0	
145					MD			0,07		
146	C et D	Ensemble des contre-marches	Bois	Vernis	C			0,23	0	
147					MD			0,1		
148	C et D	Ensemble des marches	Bois	Vernis	C			0,09	0	
149					MD			0,31		
150	C et D	Limon	Bois	Vernis	C			0,07	0	
151					MD			0,18		
142	C et D	Main-	Bois	Vernis	C			0,07	0	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
143		courante			MD			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Dégagements n°2 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
152	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
153					MD			0,48		
164	A et D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,1	0	
165						MD				
166	A et D	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,05	0	
167						MD				
154	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,15	0	
155					MD			0,19		
156	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
157					MD			0,09		
158	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
159					MD			0,08		
160	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,24	0	
161					MD			0,12		
162	Sol	Plancher	Bois	Vernis	C			0,09	0	
163					MD			0,34		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : WC n°2 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
168	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,12	0	
169					MD			0,35		
178	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,29	0	
179						MD				
180	A	Porte	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,19	0	
181						MD				
170	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,22	0	
171					MD			0,18		
172	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
173					MD			0,33		
174	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
175					MD			0,48		
176	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
177					MD			0,07		



Nombre total d'unités de diagnostic	7	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	---	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : Salle d'eau (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
182	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
183					MD			0,06		
190	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,07	0	
191					MD			0,06		
192	A	Porte Embrasure	Bois	Peinture	C			0,09	0	
193					MD			0,07		
184	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
185					MD			0,09		
196	C	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,1	0	
197					MD			0,3		
198	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,03	0	
199					MD			0,08		
186	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
187					MD			0,23		
188	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
189					MD			0,35		
194	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,34	0	
195					MD			0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic		9		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°3 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
200	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
201					MD			0,27		
212	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,06	0	
213					MD			0,46		
214	A	Porte Embrasure	Bois	Peinture	C			0,49	0	
215					MD			0,08		
202	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
203					MD			0,06		
216	B et D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,36	0	
217					MD			0,25		
218	B et D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,08	0	
219					MD			0,15		
204	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
205					MD			0,1		
206	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,26	0	
207					MD			0,4		
208	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,41	0	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
209					MD			0,08		
210	Sol	Plancher	Bois	Vernis	C			0,26	0	
211					MD			0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Combles non ammenagé (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
220	Plafond	Plafond	Tuile		C			0,13	0	
221					MD			0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			1	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

LEGENDE

Localisation	HG : en Haut à Gauche MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	HC : en Haut au Centre C : au Centre BC : en Bas au Centre	HD : en Haut à Droite MD : au Milieu à Droite BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé EU : Etat d'usage		
	NV : Non visible D : Dégradé		

7 COMMENTAIRES

Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : Oui Non



9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»



NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.



Récapitulatif des mesures positives

Local : Chambre n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Dégagements n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°2 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salle de Bains (RDC)

Aucune mesure positive

Local : WC n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Escalier n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Cave (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Pièce à vivre (1er)

Aucune mesure positive

Local : Cuisine (1er)

Aucune mesure positive

Local : Escalier n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Dégagements n°2 (2ème)

Aucune mesure positive

Local : WC n°2 (2ème)

Aucune mesure positive

Local : Salle d'eau (2ème)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°3 (2ème)

Aucune mesure positive

Local : Combles non ammenagé (3ème)

Aucune mesure positive



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L. 126-4 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle**

Adresse : **528 chemin DE BERINGOT 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE**

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot :

Référence Cadastre : **NC**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien :

Encombrement constaté : **Local meublé. ne permettant pas une inspection complète**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage :

Bâtiment :

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Néant**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Monsieur PELETENGEAS DIDIER**

Qualité :

Adresse : **528 CHEMIN DE BERINGOT
24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **PASQUET Jean-François**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

SEGUIER - EXPERTIMMO

Adresse : **2 RUE GAMBETTA
24000 PÉRIGUEUX PÉRIGUEUX**

N° siret : **525 033 916**

N° certificat de qualification : **C2992**

Date d'obtention : **21/11/2018**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LCC QUALIXPERT**

17 Rue Borrel

LCC

81100 CASTRES

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA FRANCE IARD**

N° de contrat d'assurance : **6930372704**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2023**



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

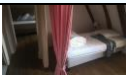



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
RDC		
Chambre n°1 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Pierres	Absence d'indice.
	Mur - Pierres	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
Dégagements n°1 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°2 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Pierres	Absence d'indice.
	Mur - Pierres	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
Salle de Bains 	Mur - Plâtre Faïence / Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - Bois Vernis	Absence d'indice.
WC n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
Escalier n°1 	Crémaillère - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ensemble des balustres - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ensemble des contre-marches - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ensemble des marches - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Limon - Bois Vernis	Absence d'indice.
Jardin 		Absence d'indice.
Cave 	Plafond - Parpaing	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
1er		
Pièce à vivre 	Mur - Pierres Crépi	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
Cuisine 	Mur - Pierres	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
Escalier n°2 	Crémaillère - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Main-courante - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ensemble des balustres - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ensemble des contre-marches - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ensemble des marches - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Limon - Bois Vernis	Absence d'indice.
2ème		
Dégagements n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
WC n°2 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
Salle d'eau 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°3 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
3ème		
Combles non aménagé	Plafond - Tuile	Absence d'indice.
	Plancher - Isolation	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION



F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Jardin (RDC)

Plancher (Terre - Arbres, Arbustes, Végétaux) : Bois au sol en quantité importante non contrôlable dans son intégralité

Cave (RDC)

Plancher (Terre) : Encombrement ne permettant pas un examen complet

Cuisine (1er)

Plafond (Bois - Vernis) : Doublage sous rampant, charpente partiellement visible

Dégagements n°2 (2ème)

Plafond (Plâtre - Peinture) : Doublage sous rampant, charpente partiellement visible

WC n°2 (2ème)

Plafond (Plâtre - Peinture) : Doublage sous rampant, charpente partiellement visible

Salle d'eau (2ème)

Plafond (Plâtre - Peinture) : Doublage sous rampant, charpente partiellement visible

Chambre n°3 (2ème)

Plafond (Plâtre - Peinture) : Doublage sous rampant, charpente partiellement visible

Commentaires généraux : Faces cachées (Plinthes, doublage des murs et plafonds, revêtements de sol, solivages, linteaux,...), sondages et contrôles impossibles sans destruction. Nous restons à disposition du propriétaire ou du donneur d'ordre pour une contre visite afin de lever ces réserves

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...



H CONSTATATIONS DIVERSES

Jardin (RDC) :
Autres agents de dégradation biologique des bois
Cave (RDC) :
Autres agents de dégradation biologique des bois
Pièce à vivre (1er) :
Autres agents de dégradation biologique des bois
Cuisine (1er) :
Autres agents de dégradation biologique des bois
Dégagements n°2 (2ème) :
Autres agents de dégradation biologique des bois
WC n°2 (2ème) :
Autres agents de dégradation biologique des bois
Salle d'eau (2ème) :
Autres agents de dégradation biologique des bois
Chambre n°3 (2ème) :
Autres agents de dégradation biologique des bois
Autres agents de dégradation biologique du bois

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200. Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **23/11/2023**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

Référence : **2023-617-PELETENGEAS T**

Fait à : **PÉRIGUEUX** le : **24/05/2023**

Visite effectuée le : **23/05/2023**

Durée de la visite : **1 h 15 min**

Nom du responsable : **MESTRE Jean Philippe**

Opérateur : Nom : **PASQUET**

Prénom : **Jean-François**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 126-4 et L. 183-18 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2324E1701385X
établi le : 24/05/2023
valable jusqu'au : 23/05/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe*

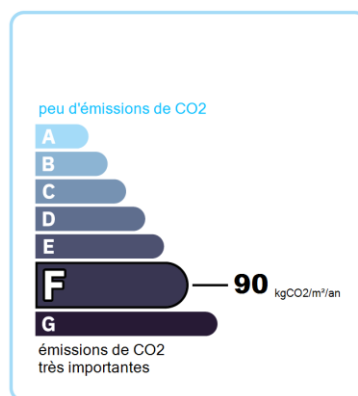
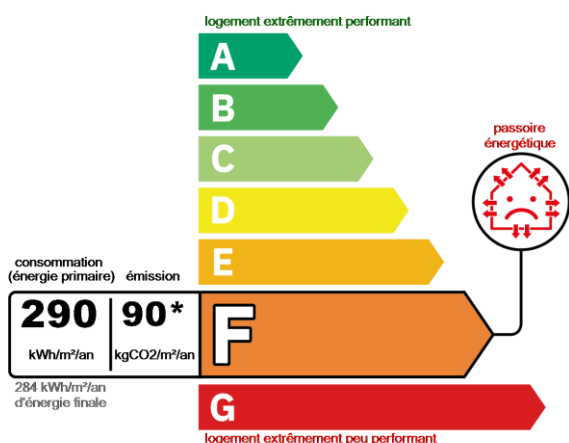


adresse : **528 chemin DE BERINGOT, 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE**
type de bien : Maison individuelle
année de construction : 1949
surface habitable : **139 m²**

propriétaire : PELETENGEAS DIDIER
adresse : 528 CHEMIN DE BERINGOT, 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 12623 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 65402 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3 188 €** et **4 314 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

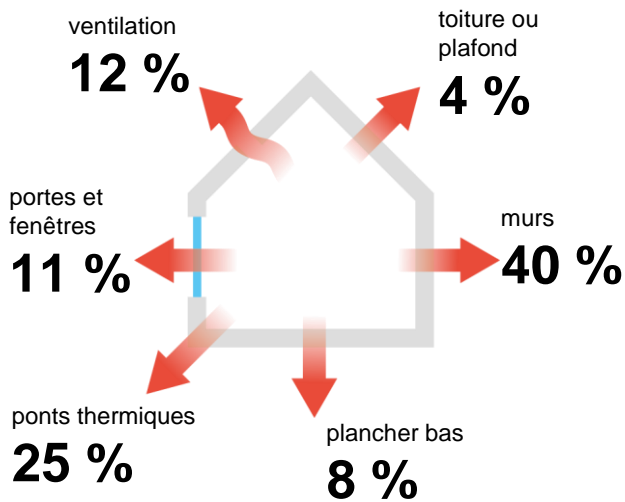
SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24000 PÉRIGUEUX
diagnostiqueur :
Jean-François PASQUET

tel : 05 53 05 83 18
email : contact@groupeexpertimmo.com
n° de certification : C2992
organisme de certification : LCC QUALIXPERT

expertimmo
diagnostics

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

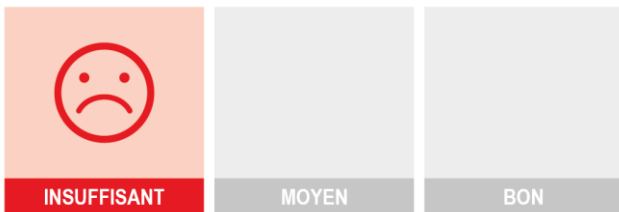
TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul	35154 (35154 éf)	Entre 2 732€ et 3 696€	84%
eau chaude sanitaire	fioul	3664 (3664 éf)	Entre 285€ et 385€	9%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	631 (274 éf)	Entre 68€ et 92€	3%
auxiliaires	électrique	973 (423 éf)	Entre 104€ et 140€	4%
énergie totale pour les usages recensés		40 422 kWh (39 515 kWh é.f.)	Entre 3 188€ et 4 314€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 126,98l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -22,5% sur votre facture **soit -724 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

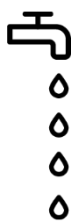
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 126,98l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

52l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -21% sur votre facture **soit -70 € par an**

astuces






- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.




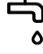


En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur 8 Nord Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, non isolé Mur 6 Sud Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, non isolé Mur 1 Sud Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé Plancher 2 Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Local non chauffé, non isolé	insuffisante
 toiture / plafond	Plafond 4 Bois sur solives bois donnant sur Combles perdus, isolé	insuffisante
 toiture / plafond	Plafond 2 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé Plafond 3 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	insuffisante
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 6 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 10 mm) Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	insuffisante


Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière standard Fioul installation en 2002, individuel sur Radiateur ▲ Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
 eau chaude sanitaire	Chaudière standard Fioul installation en 2002, individuel, production par semi-accumulation séparée.
 ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
 pilotage	Chaudière standard : Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
--	---

Recommandations d'amélioration de la performance









Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 10124 à 20248 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m ² k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m ² .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m ² k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m ² .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m ² k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m ² .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m ² k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m ² .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m ² k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m ² .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m ² k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m ² .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec	R = 6 m ² .K/W

des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme



murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.
Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R = 6 m².K/W

2

Les travaux à envisager montant estimé : 9000 à 15000 €



lot

chauffage

description

PAC Air Eau : Installation d'une pompe à chaleur air / eau

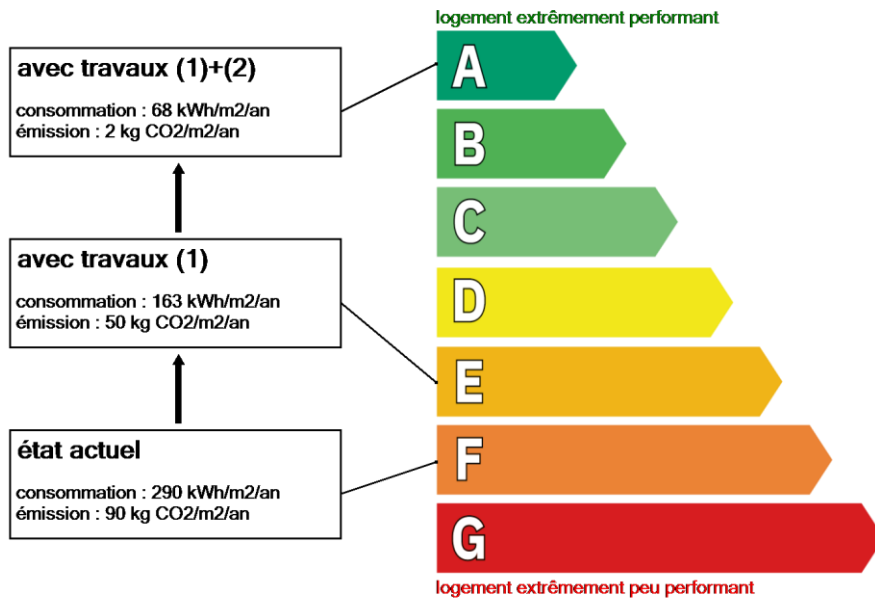
performance recommandée

Commentaire:

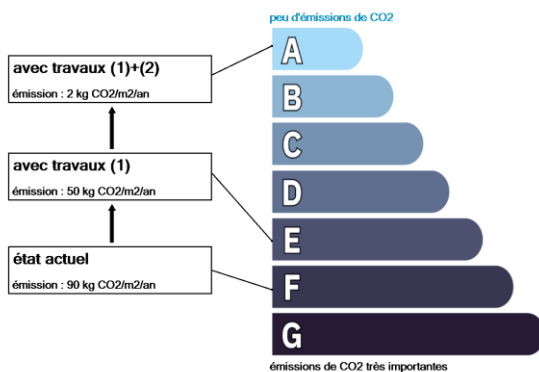
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT ,17 Rue Borrel LCC 81100 CASTRES

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2324E1701385X**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **24/05/2023**








































Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

La méthode conventionnelle est prévue pour une utilisation standardisée du bien (nombre d'occupants, température de chauffe pendant le jour et la nuit, période d'occupation du bien...).





































	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		24 - Dordogne
	Altitude	donnée en ligne	86
	Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle
	Année de construction	valeur estimée	1949
	Surface habitable du logement	observée ou mesurée	139
	Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	1
	Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,85

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
enveloppe	Surface	observée ou mesurée	20,38 m ²	
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant	
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	70 cm	
	Mur 1	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
		Inertie	observée ou mesurée	Légère
		Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
	Mur 2	Surface	observée ou mesurée	14,42 m ²
		Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
		Epaisseur mur	observée ou mesurée	70 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
		Inertie	observée ou mesurée	Légère
		Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
	Mur 3	Surface	observée ou mesurée	11,52 m ²
Matériau mur		observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant	
Epaisseur mur		observée ou mesurée	70 cm	








































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Terre (paroi enterrée)
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	12,23 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	70 cm
Mur 4		
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	15,59 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	70 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Cellier
Surface Aiu	 observée ou mesurée	15,58 m ²
Surface Aue	 observée ou mesurée	21,77 m ²
Etat isolation des parois du local non chauffé	 valeur par défaut	Non
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	24,74 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	70 cm
Mur 6		
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	16,84 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	70 cm
Mur 7		
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	29,71 m ²
Mur 8		
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant









































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	70 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Mur 9	Surface	 observée ou mesurée
Matériau mur		 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
Epaisseur mur		 observée ou mesurée	50 cm
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens		 observée ou mesurée	Non
Inertie		 observée ou mesurée	Légère
Doublage		 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 10	Surface	 observée ou mesurée	8,82 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Mur 11	Surface	 observée ou mesurée	16,09 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Mur 12	Surface	 observée ou mesurée	12,55 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Mur 13	Surface	 observée ou mesurée	11,59 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	 observée ou mesurée	absence de doublage
	 observée ou mesurée	22 m ²
	 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Plafond 1	 observée ou mesurée	Oui
	 document fourni	10 cm
	 observée ou mesurée	Légère
	 observée ou mesurée	23,06 m ²
	 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Plafond 2	 observée ou mesurée	Oui
	 document fourni	10 cm
	 observée ou mesurée	Légère
	 observée ou mesurée	22,86 m ²
	 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Plafond 3	 observée ou mesurée	Oui
	 document fourni	10 cm
	 observée ou mesurée	Légère
	 observée ou mesurée	22 m ²
	 observée ou mesurée	Bois sur solives bois
	 observée ou mesurée	Oui
	 document fourni	10 cm
Plafond 4	 observée ou mesurée	Légère
	 observée ou mesurée	Combles perdus
	 observée ou mesurée	22 m ²
	 observée ou mesurée	33 m ²
	 document fourni	Non
	 observée ou mesurée	44 m ²
	 observée ou mesurée	Dalle béton
	 observée ou mesurée	Non
Plancher 1	 observée ou mesurée	38 m
	 observée ou mesurée	44 m ²
	 observée ou mesurée	Légère
	 observée ou mesurée	Terre-plein
	 observée ou mesurée	22 m ²
	 observée ou mesurée	Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	 observée ou mesurée	Non
Plancher 2	 observée ou mesurée	Légère
	 observée ou mesurée	Cellier
	 observée ou mesurée	22 m ²
	 observée ou mesurée	21 m ²








































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre 1	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	3,63 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 2	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,68 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Fenêtre 3	Surface de baies	 observée ou mesurée
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		 observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Nord
Présence de joints		 observée ou mesurée	Oui








































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 4	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,17 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Fenêtre 5	Surface de baies	 observée ou mesurée
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Sud
Fenêtre 6	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,38 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Fenêtre 7	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,94 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,5 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 8		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,77 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 9		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,84 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 10		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 11		
Surface de baies	observée ou mesurée	1,7 m ²

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,59 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 12 Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,2 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 13 Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,07 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes








Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Fenêtre 15	Type volets	observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
	Surface de baies	observée ou mesurée	0,94 m ²	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non	
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
	Fenêtre 16	Surface de baies	observée ou mesurée	0,2 m ²
Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage horizontal	
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non	
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)	
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets		observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies		observée ou mesurée	Nord	
Présence de joints		observée ou mesurée	Non	
Porte 1		Type de menuiserie	observée ou mesurée	Bois
		Type de porte	observée ou mesurée	Vitrée 30-60% simple vitrage
		Surface	observée ou mesurée	2,14 m ²
		Présence de joints	observée ou mesurée	Non
Linéaire Plancher 1 Mur 1	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	9,03 m	
Linéaire Plancher 1 Mur 2	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,68 m	
Linéaire Plancher 1 Mur 3	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	9 m	
Linéaire Plancher 1 Mur 4	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	9 m	
Linéaire Plancher 1 Mur 5	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,86 m	
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	









































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Plancher 1 Mur 6	Longueur du pont thermique	9,21 m
Linéaire Plancher 1 Mur 7	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	5,54 m
Linéaire Plancher 1 Mur 8	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	9,65 m
Linéaire Plancher 1 Mur 9	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	3,53 m
Linéaire Plancher 1 Mur 10	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	3,53 m
Linéaire Plancher 1 Mur 11	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	6,23 m
Linéaire Plancher 1 Mur 12	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	4,82 m
Linéaire Plancher 1 Mur 13	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	4,58 m
Linéaire Plancher 2 Mur 1	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	9,03 m
Linéaire Plancher 2 Mur 2	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	5,68 m
Linéaire Plancher 2 Mur 3	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	9 m
Linéaire Plancher 2 Mur 4	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	9 m
Linéaire Plancher 2 Mur 5	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	5,86 m
Linéaire Plancher 2 Mur 6	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	9,21 m
Linéaire Plancher 2 Mur 7	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	5,54 m
Linéaire Plancher 2 Mur 8	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	9,65 m
Linéaire Plancher 2 Mur 9	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	3,53 m
Linéaire Plancher 2 Mur 10	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	3,53 m
Linéaire Plancher 2 Mur 11	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	6,23 m
Linéaire Plancher 2 Mur 12	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	4,82 m
	Type de pont thermique	Plancher bas - Mur









































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Plancher 2 Mur 13	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,58 m
Linéaire Mur 1 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,03 m
Linéaire Mur 2 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,68 m
Linéaire Mur 3 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9 m
Linéaire Mur 4 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9 m
Linéaire Mur 5 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
Linéaire Mur 6 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,21 m
Linéaire Mur 7 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,54 m
Linéaire Mur 8 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,65 m
Linéaire Mur 9 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,53 m
Linéaire Mur 10 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,53 m
Linéaire Mur 11 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,23 m
Linéaire Mur 12 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,82 m
Linéaire Mur 13 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,58 m
Linéaire Mur 1 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,03 m
Linéaire Mur 2 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,68 m
Linéaire Mur 3 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9 m
Linéaire Mur 4 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9 m
Linéaire Mur 5 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
Linéaire Mur 6 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,21 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur









































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur 7 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,54 m
Linéaire Mur 8 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,65 m
Linéaire Mur 9 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,53 m
Linéaire Mur 10 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,53 m
Linéaire Mur 11 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,23 m
Linéaire Mur 12 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,82 m
Linéaire Mur 13 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,58 m
Linéaire Mur 1 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,66 m
Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,66 m
Linéaire Mur 4 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1,6 m
Linéaire Mur 6 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,21 m
Linéaire Mur 7 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,21 m
Linéaire Mur 8 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,21 m
Linéaire Mur 9 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Mur 10 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Mur 11 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,95 m
Linéaire Mur 12 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,66 m
Linéaire Mur 13 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,53 m
Linéaire Mur 1 (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,66 m
Linéaire Mur 2 (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,66 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur 4 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 6 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,21 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 7 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,21 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 8 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,21 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 9 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 10 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 11 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,95 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 12 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,66 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 13 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,53 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,09 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 2 Mur 2	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,32 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 3 Mur 4	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,06 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 4 Mur 4	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,44 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 5 Mur 6	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,44 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur


























Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 6 Mur 6	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 7 Mur 7	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 8 Mur 8	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,94 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 9 Mur 8	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 10 Mur 9	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 11 Mur 11	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,72 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 12 Mur 11	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,85 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 13 Mur 12	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,08 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 13 Mur 12	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1,88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 14 Mur 12	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1,48 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Porte 1 Mur 6	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,16 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Type d'installation de chauffage		observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
Type générateur		observée ou mesurée	Chaudière standard
Surface chauffée		observée ou mesurée	139 m ²
Année d'installation		observée ou mesurée	2002
Energie utilisée		observée ou mesurée	Fioul
Présence d'une ventouse		observée ou mesurée	Non
QP0		valeur par défaut	0,24 kW
Pn		document fourni	24 kW
Rpn		valeur par défaut	86,76 %
Rpint		valeur par défaut	84,14 %
Présence d'une veilleuse		observée ou mesurée	Non
Type émetteur		observée ou mesurée	Radiateur
Surface chauffée par émetteur		observée ou mesurée	139 m ²
Type de chauffage		observée ou mesurée	Central
Équipement d'intermittence		observée ou mesurée	Central avec minimum de température
Présence de comptage		observée ou mesurée	Non
Type générateur		observée ou mesurée	Chaudière standard
Type production ECS		observée ou mesurée	Individuel
Pièces alimentées contiguës		observée ou mesurée	Non
Production en volume habitable		observée ou mesurée	Non
Volume de stockage		observée ou mesurée	150 L
Type de ventilation		observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
Année installation		document fourni	1949
Plusieurs façades exposées		observée ou mesurée	Non
Menuiseries avec joints		observée ou mesurée	Oui

équipements

Chaudière
standard

Ventilation



RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ● Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> appartement <input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : 528 chemin DE BERINGOT 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE
Nature du gaz distribué : <input type="checkbox"/> GN <input checked="" type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propane ou butané	Escalier : Bâtiment : N° de logement : Etage : Numéro de Lot : Réf. Cadastre : NC Date du Permis de construire : Non communiquée
Distributeur de gaz : Installation alimentée en gaz : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Rapport n° : 2023-617-PELETENGEAS GAZ	

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

<ul style="list-style-type: none"> ● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz : Nom : Monsieur PELETENGEAS Prénom : DIDIER Adresse : 528 CHEMIN DE BERINGOT 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE	
<ul style="list-style-type: none"> ● Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Nom / Prénom : Adresse :	
<ul style="list-style-type: none"> ● Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : Monsieur PELETENGEAS Prénom : DIDIER Adresse : 528 CHEMIN DE BERINGOT 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE Téléphone :	<input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou <input type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur Numéro :

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

<ul style="list-style-type: none"> ● Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : PASQUET Jean-François Raison sociale et nom de l'entreprise : SEGUIER - EXPERTIMMO Adresse : 2 RUE GAMBETTA 24000 PÉRIGUEUX N° Siret : 525 033 916	<ul style="list-style-type: none"> ● Désignation de la compagnie d'assurance Nom : AXA FRANCE IARD N° de police : 6930372704 Date de validité : 31/12/2023
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC QUALIXPERT 17 Rue Borrel LCC 81100 CASTRES le 21/11/2018 N° de certification : C2992 Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Juillet 2022	



D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations	
Genre (1)	Type (2)	Taux de CO (ppm)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)		Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation		
Appareil de cuisson	Non raccordé		
Lagermania	Cuisine - Mur B		

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur...
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ ou 32c ⁽⁷⁾	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
<i>Risques Encourus</i>				
19.1	A2	Le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul ou autre que cuisson n'est pas pourvu d'une amenée d'air.		
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion.</i>				
20.1	A1	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air		
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise évacuation des produits de combustion.</i>				
8a2	A1	Au moins un organe de coupure d'appareil n'est pas accessible		
<p><i>L'absence d'OCA ou son inaccessibilité exclut la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil). Il existe un risque de fausse manoeuvre si un robinet n'est pas obturé par un bouchon alors qu'il ne dessert aucun appareil. Cette fausse manoeuvre peut entraîner un dégagement de gaz et donc un risque d'explosion. Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle n'est raccordée à aucun appareil.</i></p>				

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.



F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTROLES ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTROLES N'AYANT PAS PU ETRE REALISES

Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

Néant

Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

Attestation de contrôle de moins d'un an de la **vacuité des conduits de fumées** non présentée.

Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.

Le conduit de raccordement **n'est pas visitable**

Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Néant

H CONCLUSION

L'installation ne comporte **aucune anomalie**.

L'installation **comporte des anomalies** de type **A1** qui devront être réparées **ultérieurement**.

L'installation **comporte des anomalies** de type **A2** qui devront être réparées **dans les meilleurs délais**.

L'installation **comporte des anomalies** de type **DGI** qui devront être réparées **avant remise en service**.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

L'installation comporte **une anomalie 32c** qui devra faire l'objet d'un **traitement particulier** par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

I EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Fermeture totale** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou **Fermeture partielle** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie.

J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Transmission au Distributeur de gaz par _____ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur

Remise au syndic ou au bailleur social de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie



K SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **24/05/2023**

Fait à **PÉRIGUEUX** le **24/05/2023**

Rapport n° : **2023-617-PELETENGEAS GAZ**

Date de fin de validité : **23/05/2026**

Nom / Prénom du responsable : **MESTRE Jean Philippe**

Nom / Prénom de l'opérateur : **PASQUET Jean-François**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7, R126-35, 36 et R134-149 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ **Localisation du ou des immeubles bâti(s)** Type d'immeuble : **Maison individuelle**
Département : **DORDOGNE**
Commune : **SAINT-VINCENT-DE-COSSE (24220)** Date de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949**
Adresse : **528 chemin DE BERINGOT** Année de l'installation : **> à 15 ans**
Lieu-dit / immeuble :
Distributeur d'électricité : **Enedis**
Réf. Cadastrale : **NC**
▪ **Désignation et situation du lot de (co)propriété :** Rapport n° : **2023-617-PELETENGEAS ELEC**
La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**
Nom / Prénom : **PELETENGEAS DIDIER**
Tél. : Email :
Adresse : **528 CHEMIN DE BERINGOT 24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE**
▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
Autre le cas échéant (préciser)

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ **Identité de l'opérateur :**
Nom : **PASQUET**
Prénom : **Jean-François**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **SEGUIER - EXPERTIMMO**
Adresse : **2 RUE GAMBETTA**
24000 PÉRIGUEUX
N° Siret : **525 033 916**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA FRANCE IARD**
N° de police : **6930372704** date de validité : **31/12/2023**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LCC QUALIXPERT** , le 18/12/2018 , jusqu'au 17/12/2023
N° de certification : **C2992**



4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).	

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

Néant

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou	



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
	métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée

(*) *Avertissement:* la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Néant

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant



8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **23/05/2023**

Date de fin de validité : **23/05/2026**

Etat rédigé à **PÉRIGUEUX** Le **24/05/2023**

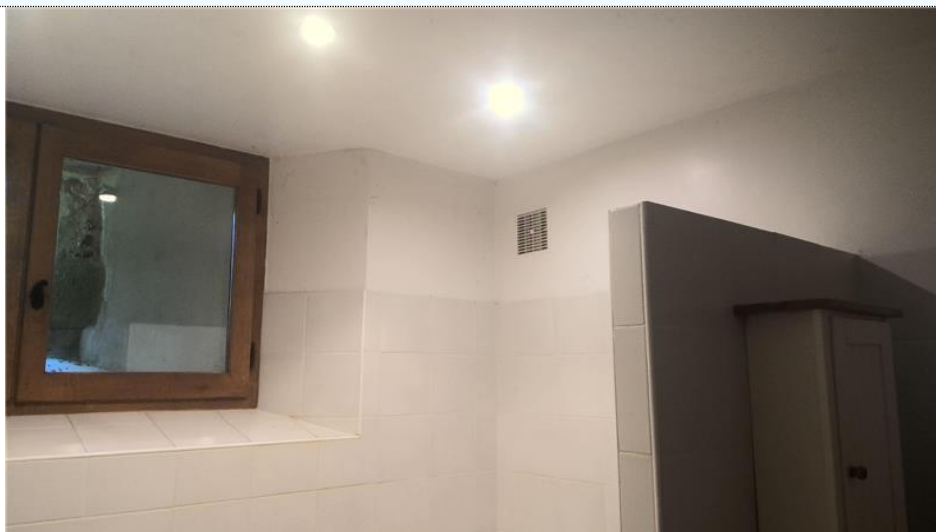
Nom : **PASQUET** Prénom : **Jean-François**

expertimmo
2 Rue Gambetta
24000 PÉRIGUEUX
T 05 53 05 83 18
contact@groupeexpertimmo.com



ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.6.3.1 a)



Description : Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).

Observation(s)

Localisation :

Point de contrôle N° B.6.3.1 a)



Description : Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).

Observation(s)

Localisation :



Point de contrôle N° B.8.3 e)



<u>Description :</u>	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
<u>Observation(s)</u>	
<u>Localisation :</u>	

SYNTHESE DES ATTESTATIONS
RAPPORT N° 2023-617-PELETENGEAS

Assurance 2023



Assurance et Banque

ATTESTATION D'ASSURANCES
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés **AGENCE CALVET**, 8 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 PERIGUEUX, ,
certifions que :

SARL SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24 000 PERIGUEUX

est garantie auprès de **AXA FRANCE IARD**, 313 Terrasses de l'Arche 92 727 NANTERRE

par le contrat **Responsabilité Civile Professionnelle N°6930372704** pour l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Période de validité du 01/01/2023 au 31/12/2023

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et ne peut engager l'Assureur en
dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PERIGUEUX
Le 3 janvier 2023
Sandra CALVET
Agent Général AXA
N° Orias 14005950 - www.orias.fr
3 rue du 5^{ème} Régiment de Chasseurs - 24000 Périgueux
Tél. : 05 53 54 74 86
E-mail : agence.calvet@axa.fr

Qualification

La certification

QUALIXPERT


des diagnostics

Certificat N° C2992

Monsieur Jean-François PASQUET

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :




COFRAC
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 4004
PORTÉE
RESPONSABLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Amiante sans mention	Certificat valable Du 21/11/2018 au 20/11/2023	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 21/11/2018 au 20/11/2023	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 21/11/2018 au 20/11/2023	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 18/12/2018 au 17/12/2023	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 25/01/2019 au 24/01/2024	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 18/12/2018 au 17/12/2023	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le vendredi 25 janvier 2019

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative



LCC 17, rue Bonnel - 81100 CASTRES
F09 Certification de compétence version K 140415
Tel: US 63 73 03 13 - Fax US 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
siret au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

PÉRIGUEUX le mercredi 24 mai 2023

Référence Rapport : 2023-617-PELETENGEAS
Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien :
528 chemin DE BERINGOT
24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE

Type de bien : Maison individuelle

Date de la mission : 23/05/2023

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Jean Philippe MESTRE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer,, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Philippe MESTRE
SEGUIER - EXPERTIMMO

